EnergyVision
energy made simple

Carte tarifaire novembre 2026

Électricité bon marché - gaz

Cette carte tarifaire est valable pour le produit « Électricité bon marché - gaz » de novembre 2026 pour la fourniture de gaz fossile aux clients résidentiels en Wallonie. Tous les prix et tarifs incluent la TVA à 6 %. (EV-1126-GSG-WAL-fr)

Bienvenue!

Prix de l'énergie

Gaz fossile	
Frais fixes	70 €/an
Gaz fossile – variable	10,12 €cent/kWh

Électricité bon marché - gaz

Explication

« Électricité bon marché - gaz » est un contrat à durée indéterminée dans lequel le prix de gaz fossile est variable.
a/ La composante tarifaire variable « Gaz fossile » est indexée chaque mois. Le tarif variable « Gaz fossile » est calculé selon la formule suivante : 1,02 x ZTP-RLP-M + 4,5 EUR/MWh. Le paramètre d'indexation est basé sur l'indice quotidien ZTP EGSI (disponible sur http://www.eex.com/) pendant le mois de livraison. Pour la consommation, pondérée selon un RLP (Real Load Profile). Ce poids RLP est basé sur la moyenne arithmétique des profils de consommation RLP gaz fossile des différents gestionnaires de réseau de distribution (publication par Synergrid). La valeur de ZTP-RLP-M du mois en cours n'est connue qu'à la fin du mois. Les paramètres d'indexation sont consultables sur https://www.energyvision.be/fr-be/parametres-dindexation.
b/ Les prix du « Électricité bon marché - gaz » doivent être majorés des taxes, redevances, suppléments et tous montants imposés pour l'utilisation des réseaux, ainsi que de la contribution pour l'énergie verte et/ou la cogénération, que EnergyVision peut ou doit facturer.

Conditions

1/ Le Contrat se compose du produit « Électricité bon marché – gaz », des Conditions Générales, de la grille tarifaire « Électricité bon marché - gaz », ensemble appelés le Contrat.
2/ Pour ce produit, le service est assuré en ligne ou par téléphone. Vous recevez vos factures exclusivement par e-mail.
3/ L'offre est uniquement valable pour les Clients Résidentiels. Les prix s'appliquent aux raccordements basse pression pour le gaz fossile avec une consommation annuelle maximale de 50 000 kWh.

EnergyVision
energy made simple

Tarifs du réseau
Taxes, redevances et cotisations

Tarifs de réseau gaz fossile

(pour l'utilisation du réseau de distribution et de transport)

Les tarifs de réseau sont intégralement reversés à votre gestionnaire de réseau. Toutes les charges liées à l'utilisation du réseau, ainsi que les taxes, redevances, contributions et surtaxes, restent variables, adaptables et entièrement répercutables sur le client, même avec effet rétroactif. Ces composantes tarifaires sont celles approuvées par les Régulateurs au moment de l'élaboration de cette grille tarifaire pour un compteur relevé annuellement. En cas de différence entre les tarifs indiqués dans cette grille tarifaire et les contributions légales et/ou les tarifs de réseau, seuls ces derniers prévalent.

la Région Wallonne		Coûts de distribution						
Gestionnaire de réseau		Petite consommation 0 - 5 000 kWh/an		Consommation Moyenne 5 001 - 150 000 kWh/an		Grande consommation > 150 000 kWh/an		Coûts de transport
		Consommation €cent/kWh	Terme fixe €/an	Consommation €cent/kWh	Terme fixe €/an	Consommation €cent/kWh	Terme fixe €/an	€cent/kWh
ORES	BRABANT WALLON	4,28	31,91	2,20	140,93	1,63	889,48	0,165
	HAINAUT GAZ	4,28	31,91	2,20	140,93	1,63	889,48	0,165
	LUXEMBOURG	4,28	31,91	2,20	140,93	1,63	889,48	0,165
	MOUSCRON	4,28	31,91	2,20	140,93	1,63	889,48	0,165
	NAMUR	4,28	31,91	2,20	140,93	1,63	889,48	0,165
TECTEO RESA		4,63	34,59	2,52	122,05	2,24	962,74	0,165

Suppléments et accise fédérale

Suppléments (€cent/kWh)	
Redevance de raccordement	0,07500 €cent/kWh
Accise fédérale (€cent/kWh)	
Consommation entre 0 & 12 000 kWh	1,09286 €cent/kWh
Consommation entre 12 000 & 150 000 kWh	1,18296 €cent/kWh